



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 19 DECEMBRE 2017
à 18h00

Présidence : GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHASLE Pierre, GABUT Thierry, TERCIER Pierre.

Assistent : CHEVALLIER Martine (Membre du Comité).
DURAND Fabrice (Directeur Administratif).
MICHAU Gilles (Membre du Comité).

1- INTERVENTION DU PRESIDENT

Philippe GALLÉ

En préambule, le Président adresse toutes les condoléances du Comité à la famille et aux proches de Valérie MELAN, secrétaire du District d'Eure-et-Loir.

Le Président informe le Bureau sur les points ci-dessous :

1.1- Informations nationales

1.1.1- Assemblée Fédérale

L'Assemblée Fédérale d'hiver s'est tenue le 16 décembre à Paris. La proposition d'augmenter la part FFF d'un euro a été acceptée à la majorité pour la saison prochaine.

1.1.2- Social

Un nouveau dispositif de financement des cadres techniques par la FFF va être mis en place.

1.1.3- Développement

La LFA communique le plan d'actions Ambition 2020 pour les instances fédérales.

Le Président, Philippe GALLE s'interroge sur l'éventuelle inflexion à faire quant aux moyens humains dévolus au football féminin, aux nouvelles pratiques et à la valorisation du bénévolat

1.2- Informations départementales

1.2.1- Vie des commissions

La soirée de remises des vœux du Président du District est fixée au jeudi 18 janvier 2018 au siège du District à 18h00. Tous les élus, membres des commissions et partenaires du District sont invités.

1.2.2- Partenariat

Le tirage au sort des coupes dans les locaux du partenaire VOLKSWAGEN est fixé au Jeudi 1er mars 2018. Pierre CHASLES est chargé d'organiser cette soirée. Un choix des dates des matchs de D1 associé au partenaire doit être également fixé prochainement.

1.2.3- Social

- Les entretiens annuels avec les salariés sont en cours.
- la réorganisation des bureaux du District permet un meilleur fonctionnement des techniciens et de la Commission J.T.

- un repas de Noël avec les salariés est organisé vendredi 22 décembre midi. Le District sera fermé dans l'après-midi.

- une note de service concernant le rappel des règles de bon usage des véhicules du District va être diffusée.

2- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

Patrick BASTGEN

Le Secrétaire Général informe le Bureau sur les points ci-dessous :

2.1- Amendes

- le club de ST AVERTIN demande une exonération pour une amende de 15 € infligée par la Commission de discipline pour rappel aux devoirs de sécuriser le match senior D3 : ST AVERTIN – OUEST TOURANGEAUX du 04/11/2017.

Considérant les arguments exposés par le club jugés pertinents,

Le Bureau donne un avis favorable. Le compte club sera crédité d'un montant de 15 €.

- le club de STE MAURE-MAILLE demande une exonération pour une amende de 180 € infligée par la Commission de discipline pour absence non excusée à une audition.

Considérant les arguments exposés par le club,

Considérant que les services informatiques ont confirmé que le club n'avait jamais reçu les courriels de convocation officielle malgré un envoi en recommandé,

Le Bureau donne un avis favorable. Le compte club sera crédité d'un montant de 180 €.

- le club de ST CYR demande une exonération pour une amende de 200 € infligée par la Commission Sportive pour inscription sur la feuille de match d'un dirigeant non licencié FFF sur la feuille de match sur le match U13 : ST CYR 2 – FONDETTES du 11/11/2017.

Considérant les arguments exposés par le club jugés non pertinents,

Le Bureau donne un avis défavorable.

- le club de BOURGUEIL demande une exonération pour une amende de 160 € infligée par la Commission Sportive pour inscription sur la feuille de match d'un dirigeant non licencié FFF sur la feuille de match sur le match U15 : AZAY CHEILLE 2 – BOURGUEILLOIS du 18/11/2017.

Considérant les arguments exposés par le club jugés non pertinents,

Le Bureau donne un avis défavorable.

- le club de LA RICHE demande une exonération pour des frais de formation candidat arbitre de 55 €. Le candidat présenté n'a pas informé le club de son absence.

Considérant les arguments exposés par le club jugés non pertinents,

Considérant que des frais administratifs et de restauration ont été engagés par la Commission des arbitres pour chaque candidat inscrit,

Le Bureau donne un avis défavorable.

- le club de SOUVIGNE demande une exonération pour l'amende absence Assemblée Générale de 90 €. Le Président du club a informé un technicien du District qu'il ne viendrait pas.

Considérant les arguments exposés par le club jugés pertinents,

Le Bureau donne un avis favorable. Le compte club sera crédité d'un montant de 90 €.

2.3- Vie des commissions

- l'Amicale des Educateurs demande la mise à disposition du minibus Nissan du District pour son voyage prévu en janvier à San Sebastian (Espagne).

Le Bureau donne son accord. Les frais de carburant et de péage devront être réglés par l'Amicale.

2.4- Valorisation du bénévolat

- un projet de valorisation des bénévoles est présenté. Une soirée annuelle festive récompensant 40 bénévoles des clubs en mars 2019 pourrait être organisée. Le budget s'élèverait à 14.000 € environ. La tenue de ce projet dépendra du financement par des partenaires privés ou non.

- l'opération nationale « bénévole du mois » est reconduite cette saison par la FFF. Des noms de bénévoles de club seront communiqués prochainement à la Ligue.

3- INTERVENTION DU TRESORIER

Thierry GABUT, Fabrice DURAND

Le Trésorier et le Directeur Administratif informent le Bureau sur les points ci-dessous :

3.1- Trésorerie

- un point de situation sera établi au 31/12/2017.
- le solde de trésorerie actuel permet de fonctionner au quotidien.

3.2- Vie des instances

- une réunion fut organisée à Orléans fin novembre entre le Trésorier de la Ligue et ceux de trois districts seulement. Le fonctionnement financier du C.T.R. fut notamment abordé.

3.3- Tarifs

- une incohérence de tarifs existe dans les prix affichés dans les coupes féminines seniors et U19F. Elle est à rectifier pour la saison suivante.

3.4- Facturation clubs

- une relance par courriel pour solde impayé Ligue a été effectué auprès des clubs d'Indre-et-Loire concernés. Certains élus sont chargés de contacter les quelques clubs n'ayant pas encore payé.

3.5- Vie des commissions

- un point est fait sur les membres des commissions non licenciés dans un club ou non à jour de leur cotisation District. Il est rappelé les dispositions statutaires du District :

« 9.2. Le Comité de Direction du District fixe le montant de la cotisation annuelle à verser au District par ses membres. Ce montant peut varier d'une saison sur l'autre et d'une catégorie de membre à l'autre. Les Membres Individuels non licenciés dans un Club et qui exercent une fonction officielle au sein des instances du District (par exemple, membre de commission), ainsi que les Membres d'Honneur, sont soumis à cotisation.

9.3. Toute personne assujettie à l'obligation de cotisation doit verser le montant de celle-ci avant le 31 décembre de la saison en cours »

4- TOUR DE TABLE

4.1- Commission J.T.

Philippe BONNET, Président de la Commission informe le Bureau des points suivants :

- une réunion de coordination J.T. avec les techniciens s'est déroulée ce jour.
- les réunions de secteur du football d'animation se dérouleront courant janvier.
- il est proposé de nommer Antoine RAIMBAULT à la Commission J.T.

Considérant qu'il est licencié FFF,

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Le Bureau donne son accord.

4.2- Commission Départementale Détection, Recrutement et Fidélisation de l'arbitrage

Gilles MICHAU, Vice-Président de la Commission informe le Bureau que des visites se poursuivent dans les clubs en infraction au Statut de l'arbitrage. 17 clubs sont prévus au programme sur la saison. La Commission reçoit un bel accueil des clubs.

4.3- Commission Sportive

Pierre TERCIER, Président de la Commission informe le Bureau sur les points suivants :

- la Section calendrier se réunira en janvier pour les poules et les calendriers 2^{ème} phase jeunes.
- la trêve se déroulera jusqu'au week-end du 6 et 7 janvier. Aucun match ne pourra donc se dérouler d'ici les 13 et 14 janvier.
- Jean- Claude TORNAY a démissionné de la Commission Sportive.
- un point sur l'effectif des délégués du District est abordé. Les matchs sensibles réclament des arbitres et des délégués responsables.

Pierre CHASLES, Vice-Président de la Commission informe le Comité sur les points suivants :

- la Commission préconise la déclaration par tous les clubs de terrain de repli en cas d'arrêt municipal. La possibilité d'inverser la rencontre en cas de deuxième report de match sera aussi appliquée.

- une discussion s'engage autour de l'application ou non d'une amende en cas de FMI transmise en retard par les clubs, au-delà des échéances imposés par les R.G. de la Ligue.

Le Bureau acte l'application de l'amende de 25€ pour « Feuille de match en retard » (tarifs du District) et non 100€ pour manquement à l'utilisation de la FMI pour la 2^{ème} fois.

- l'application des exclusions temporaires peut différer d'un arbitre à l'autre. Chaque arbitre doit se référer au règlement publié sur le site.

- un courriel de MONTS a demandé une requête du District sur le score étonnant de 18-0 en Brassage Elite U15 du 2 décembre entre AZAY-CHEILLE et CHAMBRAY 2. Ce score fleuve a permis à CHAMBRAY 2 d'accéder au championnat U15 R2 2^{ème} phase. Du point de vue du goal-average général.

Le Bureau étudie le cas.

1/ Du point de vue de la forme, il s'avère qu'aucune réserve ou réclamation n'a été déposée par le club perdant d'AZAY-CHEILLE comme l'impose l'article 141 bis des RG de la FFF.

Aucune requête ne peut être engagée par le District si le club victime d'une infraction aux dispositions des restrictions de participation ne formule aucune réserve ou réclamation.

2/ Du point de vue réglementaire, les dispositions de l'article 19 des RG de la Ligue indiquent que seuls les joueurs U15 ou U14 évoluant en championnat U16 Régional et non U14 Régional (catégorie inférieure) sont interdits de participer à un match de championnat départemental U15 si leur équipe ne joue pas le même jour ou le lendemain.

En conclusion, le Bureau classe le dossier sans suite.

4.4- Commission des nouvelles pratiques

Christophe BROSSARD, Président de la Commission informe le Bureau sur les points suivants :

- les quatre équipes finalistes U18 qualifiées pour la finale de la Coupe départementale futsal sont désormais connues.

- les réunions calendrier avec les clubs loisir et futsal sont prévues les 4 et 8 janvier.

- certains clubs seront contactés pour débloquer leur problème de délivrance de licence.

- un appel à candidature est lancé pour venir renforcer la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président